

13M06

13M06

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué  
P-En demande de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite**  
A) Sable  
B) Sable et silice  
C) Pierre de dimensionnelle  
E) Minerai de silice  
G) Gravier  
H) Incomplété  
I) Terre jaune  
M) Terre rouge  
N) Terre noire  
O) Dolomie  
P) Pierre calcaire  
R) Résidu miniers inertes  
S) Sable  
T) Tourbe  
U) Autre  
X) Calcaire
- Statut du site d'extraction**  
O) Ouvert sous conditions  
U) Ouvert  
F) Fermé  
N) Non autorisé  
T) En traitement

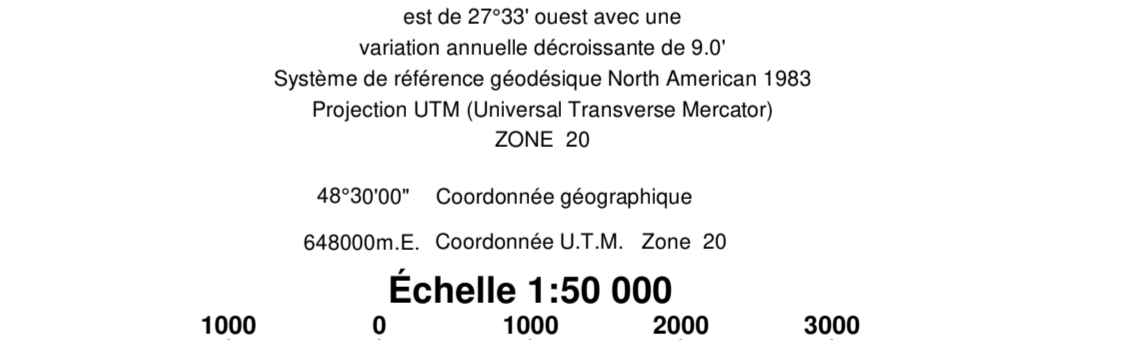
- Contrainte à l'activité minière**  
Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périère urbanisée  
Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
Territoire où l'exercice de l'activité minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises  
Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif**  
Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni**  
Entente Pilogon
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
Nissinan de Bersiamte, Essipt, Mashtewiatsh, Nutszhkuan

- Frontières**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
net de 27°32' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 9,07  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20



**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

